



Délibération n° 2023 01 16-01 : FINANCES-
Approbation de l'opération réhabilitation de la
crèche la Pirouette et demande de subventions.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 06/01/2023
En exercice :	33	
Présents :	29	Affichage de la convocation : 10/01/2023
Pouvoirs :	3	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 18/01/2023
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir :		
M Olivier DEROZARD donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER, Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET M Sylvère MATHIEU donne pouvoir à Mme Ghislaine FROMM		
Absents ou excusés :		
Chantal BERTHILLON		

M BOUKACEM Safi est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'une crèche communale située chemin de la Guise à Vaugneray. L'exploitation de cet établissement d'accueil du jeune enfant a été confiée à l'association des familles de Vaugneray dans le cadre d'un marché public.

La commune a pour projet la réhabilitation partielle et l'extension de la crèche. Le projet a pour objectif à la fois d'agrandir certains espaces trop petits, de mettre aux normes actuelles le bâtiment et d'améliorer la performance énergétique du bâtiment.

Le programme comprend ainsi la création d'une nouvelle cuisine, l'extension de la zone d'accueil, la création d'un nouveau bureau pour la directrice de la crèche à proximité de l'entrée, la transformation du bureau direction actuel en salle de sommeil pour les enfants et l'extension des dortoirs des grands.

En outre, il prévoit des travaux d'isolation thermique des locaux.

L'opération est estimée à 250 000 € HT (honoraires de maîtrise d'œuvre compris).

Plan de financement prévisionnel		
Financeurs	Montant HT	Taux intervention
DETR	50 000,00 €	20,00%
Conseil départemental	50 000,00 €	20,00%
CAF	96 000,00 €	38,40%
Sous-total	196 000,00 €	78,40%
Autofinancement	54 000,00 €	21,60%
Coût HT	250 000,00 €	100 %



Délibération n° 2023 01 16-01 : FINANCES-
Approbation de l'opération réhabilitation de la
crèche la Pirouette et demande de subventions.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le programme de l'opération,

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :*

**32 suffrages exprimés : 32 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

APPROUVE l'opération de réhabilitation de la crèche et son plan de financement ;

SOLLICITE une subvention auprès des financeurs selon le plan de financement susmentionné.

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la constitution du dossier de subvention.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication en mairie le

Le secrétaire
Safi BOUKACEM

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN